



Déclaration annuelle des émissions polluantes

- Rejets 2012 -

Établissement : RICOH INDUSTRIE FRANCE

Date : 21/03/2013

Commune : WETTOLSHEIM

Code postal : 68920

Section propriétés

Identité de l'exploitant(A)

Nom de l'exploitant	RICOH INDUSTRIE FRANCE
Forme juridique	SAS
Numéro SIREN	341095735
Choix du référentiel pays (0: Etranger, 1 : France)	OUI
Adresse du siège social	144 route de Rouffach
Code postal	68920
Ville	WETTOLSHEIM
Société mère	RICOH COMPANY LTD
Pays	FRANCE

Informations relatives à l'établissement(B)

Nom de l'établissement	RICOH INDUSTRIE FRANCE
Adresse du site d'exploitation	144 ROUTE DE ROUFFACH
Code postal	68920
Ville	WETTOLSHEIM
Nom du propriétaire	M. Christophe HASSLER - Directeur de site
Choix du référentiel géographique (0: WGS84, 1 : Lambert II)	OUI
Coordonnées en Lambert II étendu X	969843.352967
Coordonnées en Lambert II étendu Y	2350653.03257
Activité principale de l'établissement	Fabrication de matériel bureautique et de supports thermiques
Code APE	26.20Z
N° SIRET	34109573500021
Production annuelle	
Nombre d'installations	4 bâtiments de production
Nombre d'employés	1270

Informations complémentaires

Commentaire(s) de l'exploitant :

Le nombre maximum d'employés déclaré correspond à l'effectif au mois de juin 2012. [12/2/2013 15:31]

Informations complémentaires relatives à l'établissement(C)

Numéro GIDIC d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection 067.00583

Numéro SIGAL d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection

C1 : L'établissement comporte au moins une installation visée par la directive européenne n°2003/87/CE (quotas d'émission de gaz à effet de serre) non

Activité au sens de la directive Quotas

Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW

C2 : L'établissement comporte au moins une installation visée par l'annexe I du règlement (CE) N°166/2006 sur la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (dit règlement E-PRTR) non

Activité au sens du règlement E-PRTR

Justification décochage Activité E-PRTR

C31 : au moins une installation de combustion de puissance supérieure à 20 MW th (rubrique 2910) non

C32 : une grande installation de combustion de puissance supérieure à 50 MW th (directive GIC 2001/80/CE & directive IED 2010/75/UE) non

C33 : une installation d'incinération de déchets industriels (capacité supérieure à 10t/j)(rubrique 2770 ou 2771) non

C34 : une installation consommant plus de 30t de solvant par an (directive "solvant" 1999/13/CE & directive IED 2010/75/UE) oui

C35 : une usine d'incinération d'ordures ménagères (rubrique 2770 ou 2771) non

C40-1 : Etablissement prélevant plus de 50 000 m3 d'eau par an sur le réseau d'adduction d'eau potable ou 7000m3 d'eau par an dans le milieu naturel non

C40-2 : Etablissement apportant à l'eau rejetée plus de 100 mégathermies par an pour les rejets en mer ou 10 mégathermies par an pour les rejets en rivière, pour la période du 1er avril au 31 décembre non

C41 : autosurveillance des émissions dans l'eau oui

C42 : autosurveillance des émissions dans l'air oui

C43 : Etablissement possédant au moins une installation utilisant ou émettant des COV (non méthaniques à mentions de danger H340, H350, H350i, H360D ou H360F ou à phrases de risques R45, R46, R49, R60 ou R61 et substances halogénées de mentions de danger H341 ou H351 ou étiquetées R40 ou R68, telles que définies dans l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances) non

C44 : paiement de la TGAP rejets atmosphériques non

C46-1 : installation produisant ou expédiant des déchets dangereux en quantité supérieur à 2t/an oui

C46-2 : installation produisant des déchets non dangereux en quantité supérieure à 2000t/an et relevant des établissements E-PRTR (C2) non

C47 : installations de traitement de déchets dangereux non

C47-2 : Installations de transit ou regroupement de déchets dangereux non

C48 : installations de stockage, d'incinération, de compostage ou de méthanisation de déchets non dangereux ou une installation de traitement de déchets non dangereux bénéficiant de la sortie du non

statut de déchet

Capacité restante

C48-0 : installation de stockage de déchets non dangereux (rubrique 2760-2) non

C48-1 : installation dispose-t-elle de torchères de biogaz ? non

C48-2 : installation dispose-t-elle d'installations de valorisation du biogaz ? non

C48-3 : installation exporte-t-elle du biogaz en dehors du site (mise sur le réseau de gaz ou livraison à un industriel) ? non

Volume de biogaz exporté (1000m3)

Teneur en CH4 (%)

C49 : installation exerçant une des opérations de traitement de déchets suivantes : traitement en milieu terrestre (ex:épandage de boues) ou injection en profondeur non

Volume de boues épandu

Section eau

Définition des types de rejet(D1)

libellé	Type de rejet 2	Volume annuel rejeté (m3)	Nom de la station d'épuration extérieure	Nom du milieu récepteur final	Chaleur rejetée (Mth/an)
Rejet direct dans le milieu	I				
Via une station d'épuration ext.	R	33773.0	COLMAR	ILL 5	

Informations sur les rejets dans l'eau(D2)

libellé	Type rejet	Masse émise totale(kg)	Masse imp. (kg)	Masse accidentelle	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	methodeutilisée	masse émise retenue (kg)	Rend. Epur.(%)	Rej. final (kg)	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Cuivre et ses composés (Cu)	R	3.3773	0.0		NRO		M	3.3773	0.0	3.377	(FD T90-523-2:2008)			
Zinc et ses composés (Zn)	R	40.5276	0.0		NRO		M	40.5276	0.0	40.528	(FD T90-523-2:2008)			

Commentaire(s) de l'exploitant :

Nos rejets sont composés d'eaux sanitaires et effluents de purges/condensats des chaudières, compresseurs et tours de refroidissement. Nous ne rejetons des effluents industriels (ils sont traités comme déchets). En l'attente de la décision de la DREAL sur la poursuite ou non des campagnes de surveillance "RSDE", nous continuons à déclarer les taux de cuivre et de zinc mesurés sur l'année 2012, bien que ces résultats soient en deça des seuils de déclaration. [25/2/2013 14:28] Les rendements épuratoire de la station de Colmar sur les paramètres Zinc et Cuivre ne nous ont pas été communiqués car "ils ne sont pas contrôlés sur la filière EAU." [25/2/2013 14:29] Méthode analytique mentionnée dans les rapports d'analyse: NF EN ISO 11885. [25/2/2013 14:35]

Informations sur les prélèvements d'eau(E)

prélèvement dans les eaux de surface

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux de surface

prélèvement dans les eaux souterraines

66584.16

masse d'eau pour prélèvement dans les eaux souterraines

Pliocène de Haguenu et nappe d'Alsace

prélèvement d'un réseau de distribution

73485.0

prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

masse d'eau pour prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

Nombre de jours

336.0

Commentaire(s) de l'exploitant :

Les eaux souterraines prélevées sont dépolluées et rejetées dans le milieu naturel. [25/2/2013 15:38]

Rejet air

Emission des polluants atmosphériques(F)

libellé	Emissions issue des fiches de calcul (kg)	Autre émission (kg)	Source autre émission	Emissions (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation de la méthode	Fiches de calcul	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Protoxyde d'azote (N2O)	390.849561	0.0		390.849561		C	NRO		Chaudières, Coater				
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	78.1699122	0.0		78.1699122		C	NRO		Chaudières, Coater				
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	9380.389464	0.0		9380.389464		C	NRO		Chaudières, Coater				
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	48.0	0.0		48.0		C	BMA		Fluides frigorigènes				
Monoxyde de carbone (CO)	2970.4566636	0.0		2970.4566636		C	NRO		Chaudières, Coater				
Hydrofluorocarbures (HFC)	6.1	0.0		6.1		C	BMA		Fluides frigorigènes				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	8911369.9908	0.0		8911369.9908		C	NRO		Chaudières, Coater				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	0.0	0.0		0.0					Chaudières, Coater				
Méthane (CH4)	156.3398244	0.0		156.3398244		C	NRO		Chaudières, Coater				
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	24701.0	0.0		24701.0		C	BMA		COVNM				
Chlorofluorocarbures (CFC)	5.2	0.0		5.2		C	BMA		Fluides frigorigènes				
Poussières totales (TSP)	1003.0	0.0		1003.0		M	PER		Poussières	(NF X44-052:2002)			

Commentaire(s) de l'exploitant :

Les augmentations des quantités d'HCFC et CFC déclarés sont liées à des émissions accidentelles. Plusieurs des équipements mis en cause ont été démantelés en 2013. Les augmentations des quantités de poussières émises sur l'année 2012 (vs2011) sont liés à l'augmentation des poussières mesurées au niveau des rejets de la machine de couchage. Ces niveaux de rejets restent par ailleurs largement inférieurs aux seuils définis dans notre arrêté préfectoral. [21/3/2013 9:13]

emissions d'hydrofluorocarbures(G1)

HFC -23

HFC -32

HFC -41

HFC -4310mee

HFC -125

HFC -134
HFC -134a
HFC -152a
HFC -143
HFC -143a
HFC -227ea
HFC -236fa
HFC -245ca
HFC -365mfc

Emissions de perfluorocarbures(G2)

CF3 (PFC-14)
C2F4 (PFC-116)
C3F8
C4F10
C5F12
C6F14
C4F8

CO2 quotas

Estimation des émissions liées à la combustion(J1)

libellé	Référent combustible	Installation	Consommation annuelle	Unité	La consommation	Niveau consommation inférieur	PCI	Unité PCI	Niveau méthode PCI	Niveau méthode PCI inférieur	Provenance PCI	Facteur d'émission de CO2	Unité CO2	Le FE	Niveau FE inférieur	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation	Niveau facteur oxydation	Niveau facteur oxydation inférieur	Provenance facteur oxydation	Fraction biomasse	Emission après épuration
---------	----------------------	--------------	-----------------------	-------	-----------------	-------------------------------	-----	-----------	--------------------	------------------------------	----------------	---------------------------	-----------	-------	---------------------	----------------------------------	---------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------------------	-------------------	--------------------------

Estimation des émissions liées à la combustion(J2)

Emission de dioxyde de carbone

Emission CO2 PNAQ

Justificatif

Estimation des émissions liées au procédé(L1)

libellé	Installation	Quantité annuelle utilisée ou produite	Unité quantité annuelle	Niveau méthode pour la quantité annuelle	Niveau méthode inférieur quantité	Facteur d'émission ou de corrélation	unité	Niveau méthode pour le FE	Niveau méthode inférieur facteur émission	Provenance du facteur d'émission ou de corrélation	Facteur conversion CO2	Niveau méthode conversion CO2	Provenance facteur conversion CO2	Fraction biomasse	émission
---------	--------------	--	-------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	-------	---------------------------	---	--	------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------

Estimation des émissions liées au procédé(L2)

Emission de dioxyde de carbone

Emission CO2 PNAQ

Justificatif

Estimation des émissions totales de CO2 quotas de l'établissement(M)

Emission de dioxyde de carbone (CO2) (en kg)

Nom organisme vérificateur

Conclusion du rapport de vérification

Date du rapport de vérification

Informations

PDF

Fiche calcul air : Fluides frigorigènes

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation	02/12/2011
Localisation sur le site	Les équipements de réfrigération ou de climatisation sont répartis sur le site
Activité(s) développée(s)	Production de froid. Fluides émis lors de fuites accidentelles sur les équipements.
Nature des équipements	autre(s) équipement(s)
Autres, précisez	Groupes frigorigènes
Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer	
Précision du foyer	
Capacité maximale autorisée	0.0
Unité	kg
Volume d'activité de l'année	1805.775
unité (t, ...)	kg
type de produit (clinker,...)	fluides frigorigènes
Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)	0.0
Hauteur de la cheminée en mètres	0.0

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité de consommation	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion)	Masse volumique du combustible (t/m3)	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)
---------	---------	----------------------------	-------	-----------	---	--	--	--------------------------------------	---

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, compte tenu, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffusées au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	---	--	--	---	--	---	---	---	---	--	--	--------------------------	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2
---------	------------------------	-----------------------	-------	----------------------------	--	--	----------------------------------	--	--	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	----------------------------	----------------------------

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions	Part des émissions	Désignation du point de rejet	Débit annuel des effluents	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit	Concentration moyenne de	Unité	Mesure en continu de la	Fréquence des mesures de	Niveau de méthode pour la	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ	Emissions au titre du PNAQ	Nature de(s) équipement(s)	Rendement global
---------	--------------------	--------------------	-------------------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------------------	--------------------------	-------	-------------------------	--------------------------	---------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	------------------

	associée à la combustion (%)	associée aux procédés (%)		(Nm3/an)		(nb/an)*	polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)		concentration	concentration (nb/an)*	détermination de CO2 par la mesure		issues de la combustion (kg)	issues des procédés (kg)	de réduction	d'épuration (%)
Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)					non				non			48.0	0	0		
Hydrofluorocarbures (HFC)					non				non			6.1	0	0		
Chlorofluorocarbures (CFC)					non				non			5.2	0	0		

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)

Cinétique de dégradation(H36)

libellé	Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision

Fiche calcul air : Chaudières

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation

02/12/2011

Localisation sur le site

2 chaudières eau chaude au bâtiment TONER, 2 chaudières vapeur et 1 chaudière eau chaude au bâtiment "Papier Thermique", 1 chaudière eau chaude au bâtiment "Photocopieurs"

Activité(s) développée(s)

Chauffage des bâtiments et utilisation de la chaleur pour l'alimentation des différents process de fabrication

Nature des équipements

chaudière(s)

Autres, précisez

Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer

Précision du foyer

Capacité maximale autorisée

23.42

Unité

MW

Volume d'activité de l'année

6.891

unité (t, ...)

MW

type de produit (clinker,...)

vapeur et eau chaude

Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)

8640.0

Hauteur de la cheminée en mètres

10.8

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de combustible (t/m3)
	301 : Gaz naturel	37412.623056	GJ	(gigajoule)					non	0	0									47.9	GJ/t		non	ADEME	0.0		1	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, compte tenu, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffusées au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	301 : Gaz naturel	37412.628156	GJ (gigajoule)	5.0E-4		non	CITEPA			non		18.706314078			1800683	1
Monoxyde de carbone (CO)	301 : Gaz naturel	37412.628156	GJ (gigajoule)	0.019		non	CITEPA			non		710.839934964			1800683	1
Dioxyde de carbone (CO2)	301 : Gaz naturel	37412.628156	GJ (gigajoule)	57.0		non	CITEPA			non		2132519.804892			1800683	1
Protoxyde d'azote (N2O)	301 : Gaz naturel	37412.628156	GJ (gigajoule)	0.0025		non	CITEPA			non	14 -	93.53157039			1800683	1

Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	301 : Gaz naturel	37412.628156GJ (gigajoule)	0.06		non	CITEPA			non		2244.75768936		1800683	1
Méthane (CH4)	301 : Gaz naturel	37412.628156GJ (gigajoule)	0.0010		non	CITEPA			non		37.412628156		1800683	1

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Niveau de méthode pour la détermination de CO2 par la mesure	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	-------------------------------	-------------------------------------	----------------------------	--	--	-------	---------------------------------------	---	--	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
---------	--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	--	--

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Cinétique de dégradation(H36)

libellé	Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
---------	-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation	02/12/2011
Localisation sur le site	Les émissions de COV sont principalement liées à l'activité de production de supports thermosensibles
Activité(s) développée(s)	Utilisation de grandes quantités de matières premières de production contenant des solvants en faibles quantités (impuretés) mais dont la somme est significative
Nature des équipements	autre(s) équipement(s)
Autres, précisez	Préparation des sauces de couchage
Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer	
Précision du foyer	
Capacité maximale autorisée	12000.0
Unité	kg/an
Volume d'activité de l'année	17684.0
unité (t, ...)	kg/an
type de produit (clinker,...)	
Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)	5505.0
Hauteur de la cheminée en mètres	16.05

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité de consommation	Débit de gaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion)	Masse volumique du combustible (t/m3)	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première

préciser le type de foyer

Précision du foyer

Capacité maximale autorisée

17.0

Unité

MW

Volume d'activité de l'année

16.763

unité (t, ...)

MW

type de produit (clinker,...)

Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)

5505.0

Hauteur de la cheminée en mètres

16.05

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité de consommation	Débit de biogaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de matière première ou production (t/m3)
	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)					non	0	0										47.9	GJ/t		non	ADEME	0.0		1	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)
---------	---------	----------------------------	-------	-----------	---	--	--	--------------------------------------	---

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et	Emissions (kg) dans les résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, compte tenu, le cas échéant, du	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges,	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffuses au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	--	---	---	---	--	--	--	---	---	---	---	---	--	--------------------------	---	----------------------------------

	est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)		traitement des eaux résiduaires pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	dans les produits issus de l'opération : (O3)	comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaires, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)		(kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)						
--	--	--	--	---	---	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2
Protoxyde d'azote (N2O)	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)	0.0025		non	CITEPA			non	297.31799061			1799290	1
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)	5.0E-4		non	CITEPA			non	59.463598122			1799290	1
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)	0.06		non	CITEPA			non	7135.63177464			1799290	1
Monoxyde de carbone (CO)	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)	0.019		non	CITEPA			non	2259.616728636			1799290	1
Dioxyde de carbone (CO2)	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)	57.0		non	CITEPA			non	6778850.185908			1799290	1
Méthane (CH4)	301 : Gaz naturel	118927.196244	GJ (gigajoule)	0.0010		non	CITEPA			non	118.927196244			1799290	1

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Niveau de méthode pour la détermination de CO2 par la mesure	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	-------------------------------	-------------------------------------	----------------------------	--	--	-------	---------------------------------------	---	--	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou production	Quantité de matière première ou volume d'activité	Unité de matière première ou de production	Facteur de corrélation (kg/unité d'activité)	Unité du facteur de corrélation	Préciser	Niveau de méthode pour le facteur de corrélation	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur de corrélation utilisé	Facteur de conversion du carbone (%)	Niveau de méthode pour le facteur de conversion du carbone	Provenance du facteur de conversion du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent matière première ou production H2	Référent matière première ou production H2
---------	--------------------------------	---	--	--	---------------------------------	----------	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--------------------------	---	----------------------------------	--	--

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Cinétique de dégradation(H36)

libellé	Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
---------	-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

Fiche calcul air : Poussières

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation

02/12/2011

Localisation sur le site

Rejets en toiture des activités de production et utilités des bâtiments Recycling, OM, Papier Thermique, Toner

Activité(s) développée(s)

L'activité de séchage du papier thermique représente près de 78% des émissions totales de poussières du site.

Nature des équipements

autre(s) équipement(s)

Autres, précisez

Coater

Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer**Précision du foyer****Capacité maximale autorisée**

16000.0

Unité

kg/an

Volume d'activité de l'année

1003.0

unité (t, ...)

kg

type de produit (clinker,...)**Nombre d'heures de fonctionnement (PCN, etc)**

8448.0

Hauteur de la cheminée en mètres

18.5

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Débit de gaz (m3/h)	Méthode d'estimation du débit	Fréquence de la mesure du débit	Temps de fonctionnement (h)	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour la consommation annuelle	Brut / sec	Cendres / Hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	Teneur en CH4 (%)	Méthode d'estimation de la teneur en CH4	Fréquence de la mesure de la teneur en CH4	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau méthode inférieur requis dans l'arrêté du 31 mars 2008 pour le PCI	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Quantité de méthane oxydé par combustion (1000m3)	Type d'activité (combustion)	Masse volumique du procédé combustible (t/m3)	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, compte tenu, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffusées au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	---	--	--	---	--	---	---	---	---	--	--	--------------------------	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2
---------	------------------------	-----------------------	-------	----------------------------	--	---	----------------------------------	--	--	---	--	--------------------------	---	----------------------------------	----------------------------	----------------------------

Emissions de l'installation si mesure(H33)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Désignation du point de rejet	Débit annuel des effluents (Nm3/an)	Mesure en continu du débit	Fréquence de la mesure du débit (nb/an)*	Concentration moyenne de polluant à l'émission après traitement (kg/Nm3)	Unité	Mesure en continu de la concentration	Fréquence des mesures de concentration (nb/an)*	Niveau de méthode pour la détermination de CO2 par la mesure	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
Poussières totales (TSP)					non				non			1003.0	0	0		

Emissions de l'installation si facteur d'émission ou corrélation (hors combustible)(H34)

libellé	Matière première ou	Quantité de matière	Unité de matière	Facteur de corrélation	Unité du facteur de	Préciser	Niveau de méthode	Niveau de méthode	Provenance du facteur	Facteur de conversion	Niveau de méthode	Provenance du facteur	Emissions annuelles	Nature de(s) équipement(s) global	Rendement global	Référent matière	Référent matière
---------	---------------------	---------------------	------------------	------------------------	---------------------	----------	-------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------------------	------------------	------------------	------------------

	production	première ou volume d'activité	première ou de production	(kg/unité d'activité)	corrélation		pour le facteur de corrélation	inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	de corrélation utilisé	du carbone (%)	pour le facteur de conversion du carbone	de conversion du carbone	(kg)	de réduction	d'épuration (%)	première ou production H2	première ou production H2
--	------------	-------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------	--	--------------------------------	--	------------------------	----------------	--	--------------------------	------	--------------	-----------------	---------------------------	---------------------------

Emissions de l'installation si bilan matière(H35)

libellé	Part des émissions associée à la combustion (%)	Part des émissions associée aux procédés (%)	Description des intrants	Quantités entrantes (kg)	Quantités sortantes hors émissions en équivalent intrants (kg)	Element sur lequel est indexé le bilan matière	Teneur moyenne de l'élément dans les intrants (%)	Part de l'élément dans le polluant émis (%)	Emissions annuelles (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues de la combustion (kg)	Emissions au titre du PNAQ issues des procédés (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--	---	---	--------------------------	---	---	---	----------------------------------

Cinétique de dégradation(H36)

libellé	Quantités générées (kg)	Quantités captées (kg)	Émissions annuelles (kg)	Méthode de référence	Précision
---------	-------------------------	------------------------	--------------------------	----------------------	-----------

Section sol

Émissions de polluants dans le sol(S)

libellé	Emission (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)
---------	---------------	-------------------------	------------------	-------------------------	--	-----------------------	--	---------------------------------------

Section déchets

Production ou expédition de déchets(Nx1)

libellé	Désignation usuelle	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Nom du site récepteur	Département	Pays	Nom de l'établissement assurant l'élimination/valorisation	Adresse de l'établissement assurant l'élimination/valorisation	Adresse de l'établissement récepteur de déchets	Identifiant dechet	Numéro de notification
20 01 40	métaux	138.438	Pesage			R4	ROHR	Haut-Rhin				ROHR 172 R DU LADHOF ZONE INDUSTRIELLE EST 68000 COLMAR	423	
20 01 39	matières plastiques	114.41	Pesage			R5	SCHROLL	Haut-Rhin				SCHROLL 26 Rue Édouard Branly 68000 Colmar	422	
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs	75.88	Pesage			R1	VEOLIA	Haut-Rhin				VEOLIA 102 Rue des Bains 68390 SAUSHEIM	425	
20 01 39	matières plastiques	186.5	Pesage			R5	VEOLIA	Haut-Rhin				VEOLIA 102 Rue des Bains 68390 SAUSHEIM	422	
03 03 08	déchets provenant du tri de papier et de carton destinés au recyclage	3825.66	Pesage			R3	SCHROLL	Haut-Rhin				SCHROLL 26 Rue Édouard Branly 68000 Colmar	63	
03 03 08	déchets provenant du tri de papier et de carton destinés au recyclage	41.6	Pesage			R3	NK ENVIRONNEMENT	Bas-Rhin				NK Environnement SARL 5 b rue des fleurs F-67114 ESCHAU	63	
20 01 01	papier et carton	1215.499	Pesage			R3	VEOLIA	Haut-Rhin				VEOLIA 102 Rue des Bains 68390 SAUSHEIM	410	
20 01 01	papier et carton	499.27	Pesage			R3	SCHROLL	Haut-Rhin				SCHROLL 26 Rue Édouard Branly 68000	410	

												Colmar		
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs	0.386	Pesage			R1	CERNAY ENVIRONNEMENT	Haut-Rhin				CERNAY ENVIRONNEMENT 35 rue de l'Europe 68703 CERNAY	425	
20 01 38	bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	31.86	Pesage			R3	VEOLIA	Haut-Rhin				VEOLIA 102 Rue des Bains 68390 SAUSHEIM	421	
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs	250.029	Pesage			R1	SCHROLL	Haut-Rhin				SCHROLL 26 Rue Édouard Branly 68000 Colmar	425	
15 01 01	emballages en papier/carton	0.318	Pesage			R13	SITA DEEE	Bas-Rhin				SITA DEEE 44, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHHEIM	283	
16 06 01*	accumulateurs au plomb	126	Pesage			R4	ALSADIS	Haut-Rhin				ALSADIS 35 rue de l'Europe 68703 CERNAY	315	
16 02 16	composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	0.564	Pesage			R4	TD3E	Haut-Rhin				TD3E 160 rue du ladhof 68000 Colmar	304	
20 01 99	autres fractions non spécifiées ailleurs	0.118	Pesage			R13	SITA DEEE	Bas-Rhin				SITA DEEE 44, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHHEIM	425	
16 02 16	composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	0.16	Pesage			R4	SITA DEEE	Bas-Rhin				SITA DEEE 44, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHHEIM	304	
16 02 14	équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13	3.966	Pesage			R4	SITA DEEE	Bas-Rhin				SITA DEEE 44, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHHEIM	303	
08 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	0.14	Pesage			R13	SITA DEEE	Bas-Rhin				SITA DEEE 44, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHHEIM	148	
16 02 13*	équipements mis au rebut contenant des composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12	0.061	Pesage			R4	TD3E	Haut-Rhin				TD3E 160 rue du ladhof 68000 Colmar	304	
16 02 14	équipements mis au rebut	21.408	Pesage			R4	TD3E	Haut-Rhin				TD3E 160 rue du ladhof	303	

	autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13										68000 Colmar		
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	1.62	Pesage			R12	SCORI EST	Moselle			SCORI EST AMNEVILLE BP 90005 57361 AMNEVILLE Cedex	147	
20 01 33*	piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	0.185	Pesage			R4	LABO SERVICES	Moselle			LABO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	407	
16 07 09*	déchets contenant d'autres substances dangereuses	33.143	Pesage			R1	WATCO ECO SERVICE	Moselle			WATCO ECO SERVICE Site siderurgique de gandrange BP 90005 57361 AMNEVILLE	320	
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	8.742	Pesage			R1	SCORI EST	Meuse			SCORI EST ZA du Puits 3 55240 DOMMAY BARONCOURT	147	
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	28.631	Pesage			R1	CEDILOR	Moselle			CEDILOR Rue Bois Coulange Malancourt la Montagne 57360 AMNEVILLE	147	
20 01 38	bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	354.981	Pesage			R3	SEREPAL	Bas-Rhin			SEREPAL 1 Rue Mozart 67750 SCHERWILLER	421	
08 03 17*	déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses	12.44	Pesage			R1	CEDILOR	Pas-de-Calais			CEDILOR rue bois Coulange 57360 AMNEVILLE	134	
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	69.84	Pesage			D10	TREDI SALAISE	Isère			TREDI SALAISE SANNE 38556 St Maurice l'Exil	147	
08 03 18	déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	63.547	Pesage			R3	HUTTENES ALBERTUS	Oise			HUTTENES ALBERTUS BP 30 309 - ZI de Pont-Brenouille 60 723 Pont Ste Maxence	147	
18 01 03*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques	0.031	Pesage			D10	TREDI STRASBOURG	Bas-Rhin			TREDI STRASBOURG 74, rue Jacoutot 67000 STRASBOURG	350	

	d'infection													
20 01 25	huiles et matières grasses alimentaires	12.18	Pesage			D8	AGRO-LOGIC	Haut-Rhin					AGRO-LOGIC 15 Biosite des Acacias 2 Ferme de Sermensheim 68890 REGUISHEIM	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	16.53	Pesage			R5	RETAPFUT	Haut-Rhin					RETAPFUT 288 15 rue des Chasseurs 68390 BALDERSHEIM	
03 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	243.05	Pesage			D10	HOLCIM	Jura					HOLCIM 67 ROCHEFORT B.P. 13 39701 ROCHEFORT SUR NENON	
03 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	1489.75	Pesage			D8	LYONNAISE DES EAUX	Côte-d'Or					LYONNAISE 67 DES EAUX Chemin de la Mongeotte 21000 DIJON	
19 09 99	déchets non spécifiés ailleurs	0.05	Pesage			R5	LABO-SERVICES	Rhône					LaBO SERVICES 389 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	
16 03 04	déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03	0.121	Pesage			R1	LABO SERVICES	Pas-de-Calais					LABO SERVICES 305 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	
16 06 01*	accumulateurs au plomb	1.109	Pesage			R4	ENERSYS	Pas-de-Calais					ENERSYS 315 ZI Est - BP 962 62 033 ARRAS Cedex	
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses	0.011	Pesage			D10	LABO-SERVICES	Rhône					LaBO SERVICES 404 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	
03 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	1394.12	Pesage			D10	HOLCIM	Moselle					HOLCIM 67 Route de l'Orquin 57830 HEMING	
19 09 04	charbon actif usé	0.024	Pesage			R1	SCORI EST	Moselle					SCORI 386 EST Site sidérurgique Arcelor Mittal 57 360 AMNEVILLE	
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale	0.9	Pesage			R9	SEVIA	Haut-Rhin					SEVIA 253 Rue Auguste Landrin 68 170 RIXHEIM	
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	0.0010	Pesage			D10	LABO SERVICES	Moselle					LaBO SERVICES 261 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	
15 02 03	absorbants, matériaux	0.371	Pesage			R1	LABO-SERVICES	Pas-de-Calais					LABO SERVICES 291	

	filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02										16, rue du Ried 67850 Herrlisheim		
15 02 02*	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	0.936	Pesage			R1	LABO SERVICES	Bas-Rhin			LABO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	290	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	0.342	Pesage			R1	SCORI EST AMNEVILLE	Moselle			SCORI EST Site sidérurgique Arcelor Mittal 57 360 AMNEVILLE	288	
03 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	1830.4	Pesage			D10	HOLCIM	Haut-Rhin			HOLCIM 1 Rte de thann 68130 ALTKIRCH	67	
07 04 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation	0.295	Pesage			D10	SCORI EST	Moselle			SCORI EST Site sidérurgique Arcelor Mittal 57 360 AMNEVILLE	91	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	0.184	Pesage			R1	LABO SERVICES	Moselle			LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	121	
08 03 12*	déchets d'encres contenant des substances dangereuses	0.029	Pesage			R1	LABO-SERVICES	Moselle			LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	131	
12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes	0.277	Pesage			R1	LABO SERVICES	Moselle			LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	239	
12 03 01*	liquides aqueux de nettoyage	0.084	Pesage			D10	LABO SERVICES	Rhône			LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	247	
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants	0.017	Pesage			D10	LABO SERVICES	Isère			LABO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	285	
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant	0.335	Pesage			R4	LABO SERVICES	ALLEMAGNE	SEIBA	SEIBA Im Langental 5 D-66539 Neunkirchen	LABO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	311	

	des substances dangereuses													
17 01 03	tuiles et céramiques	0.113	Pesage			D10	LABO SERVICES	Moselle				LABO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	322	
16 02 13*	équipements mis au rebut contenant des composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12	0.078	Pesage			R4	SITA DEEE	Bas-Rhin				SITA DEEE 44, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM	304	
20 01 21*	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	0.4	Pesage			R5	SCHROLL	Haut-Rhin				SCHROLL 26 Rue Édouard Branly 68000 Colmar	401	
08 03 12*	déchets d'encre contenant des substances dangereuses	10.46	Pesage			R1	CEDILOR	Pas-de-Calais				CEDILOR rue bois Coulange 57360 AMNEVILLE	131	
20 01 25	huiles et matières grasses alimentaires	4.0	Pesage			D1	VEOLIA EAU	Bas-Rhin				VEOLIA EAU - Compagnie générale des Eaux Station d'épuration de Sélestat Route de Muttersholtz - 67600 SELESTAT	415	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	17.22	Pesage			D10	TREDI STRASBOURG	Bas-Rhin				TREDI Strasbourg 74 quai Jacoutot 67000 STRASBOURG	288	
03 03 99	déchets non spécifiés ailleurs	435.86	Pesage			D10	TREDI STRASBOURG	Bas-Rhin				TREDI STRASBOURG 74, rue Jacoutot 67000 STRASBOURG	67	
19 09 05	résines échangeuses d'ions saturées ou usées	0.048	Pesage			R1	SCORI EST	Moselle				SCORI EST Site sidérurgique Arcelor Mittal 57 360 AMNEVILLE	387	
08 03 12*	déchets d'encre contenant des substances dangereuses	0.071	Pesage			D10	LABO-SERVICES	Moselle				LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	131	
12 01 12*	déchets de cires et graisses	0.0080	Pesage			R1	LABO SERVICES	Moselle				LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	241	
13 05 02*	boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	0.5	Pesage			D9	SOTREFI	Doubs				SOTREFI ZI TECHNOLOGIE 48 Rue des Tonneliers 25461 ETUPES	272	

16 03 04	déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03	0.061	Pesage			D1	LABO SERVICES	Seine-et-Marne				LABO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	305	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	0.0020	Pesage			D10	LABO SERVICES	Isère				LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	312	
16 06 01*	accumulateurs au plomb	0.0050	Pesage			R4	LABO SERVICES	Bas-Rhin				LaBO SERVICES 16, rue du Ried 67850 Herrlisheim	315	

Commentaire(s) de l'exploitant :

Les quantités et des types de déchets émis sur l'année sont fonctions des besoins de nos activités de production c'est pourquoi certains déchets générés en 2011 n'ont pas été traités et déclarés en 2012 et inversement. [21/3/2013 9:16]

Quantité totale de déchets dangereux(Nx2)

Quantité totale de déchets dangereux produits (t/an) 97.78

Quantité totale de déchets non dangereux(Nx3)

Quantité totale de déchets non dangereux produits (t/an) 12343.715

Réception ou traitement des déchets(Ny1)

libellé	Désignation usuelle	Sortie de statut de déchets	Département	Pays	Numéro de notification	Quantité admise	Quantité traitée	Filière de traitement	Identifiant dechet
---------	---------------------	-----------------------------	-------------	------	------------------------	-----------------	------------------	-----------------------	--------------------

Quantité totale de déchets dangereux traités(Ny2)

Quantité totale de déchets dangereux traités (t/an)

Quantité totale de déchets non dangereux traités(Ny3)

Quantité totale de déchets non dangereux traités (t/an)

Section Anomalies

Ensemble des anomalies de la déclaration(Anomalies)

F	Polluant : Hydrochlorofluorocarbures (HCFC) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 48.0 Valeur année précédente : 14.0
F	Polluant : Chlorofluorocarbures (CFC) Alerte : Quantité élevée pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 5.2
N11	Dechets : déchets d'alumine (10 03 05) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.62
N11	Dechets : déchets de produits de revêtement en poudre (08 02 01) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.532
N11	Dechets : huiles hydrauliques non chlorées (émulsions) (13 01 05*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.747000000000001
N11	Dechets : autres piles et accumulateurs (16 06 05) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.062
N11	Dechets : hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium (06 02 04*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 2.0
N11	Dechets : huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale (13 03 07*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 3.915999999999995
N11	Dechets : déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13 (11 01 14) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.245
N11	Dechets : solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés (07 06 03*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.015
N11	Dechets : huiles hydrauliques chlorées à base minérale (13 01 09*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 2.43
N11	Dechets : déchets provenant du nettoyage des égouts (20 03 06) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 6.3
N11	Dechets : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 (08 04 10) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.015
N11	Dechets : acides (20 01 14*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.451
N11	Dechets : autres huiles isolantes et fluides caloporteurs (13 03 10*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 20.843
N11	Dechets : produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut (16 05 08*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.225
N11	Dechets : matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03 (17 06 04) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.516
N11	Dechets : fioul et diesel (13 07 01*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.031
N11	Dechets : déchets non spécifiés ailleurs (07 04 99) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.22
N11	Dechets : acide chlorhydrique (06 01 02*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 2.0
N11	Dechets : suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19 (08 01 20) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.79
N11	Dechets : autres acides (06 01 06*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.693
N11	Dechets : déchets non spécifiés ailleurs (16 01 99) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.072
N11	Dechets : hydroxyde d'ammonium (06 02 03*) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.369
N11	Dechets : huiles hydrauliques non chlorées à base minérale (13 01 10*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.9 Valeur année précédente : 0.036
N11	Dechets : produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire (16 05 06*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.0020 Valeur année précédente : 0.02
N11	Dechets : tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure (20 01 21*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.4 Valeur année précédente : 0.0010
N11	Dechets : absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses (15 02 02*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.936 Valeur année précédente :

	0.092
N11	Dechets : déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (08 01 11*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.184 Valeur année précédente : 0.0080
N11	Dechets : autres solvants et mélanges de solvants (14 06 03*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.017 Valeur année précédente : 0.36
N11	Dechets : déchets d'encre contenant des substances dangereuses (08 03 12*) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 10.56 Valeur année précédente : 0.058

Commentaire(s) de l'exploitant :

L'ensemble des anomalies résiduelles ont été justifiées dans la section "commentaire" des différents domaines. [21/3/2013 9:17]

Section signataire

Responsable de la déclaration(Z)

Nom

Christophe HASSLER

Date

21/03/2013

Qualité

Directeur d'usine

Nom

Elodie HEINTZMANN

Fonction

Responsable Environnement

Tél.

0389204487

Fax

mél

elodie.heintzmann@ricoh-industrie.fr

Observations du signataire : (Indiquer, en particulier les éventuels changements intervenus sur l'établissement au cours de l'année écoulée tels que périmètre des activités, nouveaux procédés de traitements,?)